

ANNEXE 1
Parcelles concernées par la totalité des restrictions d'usage
(correspondant au site des anciens ateliers TRI et PER de l'usine Arkema)



Illustration 1: Plan de situation des zones TRI et PER

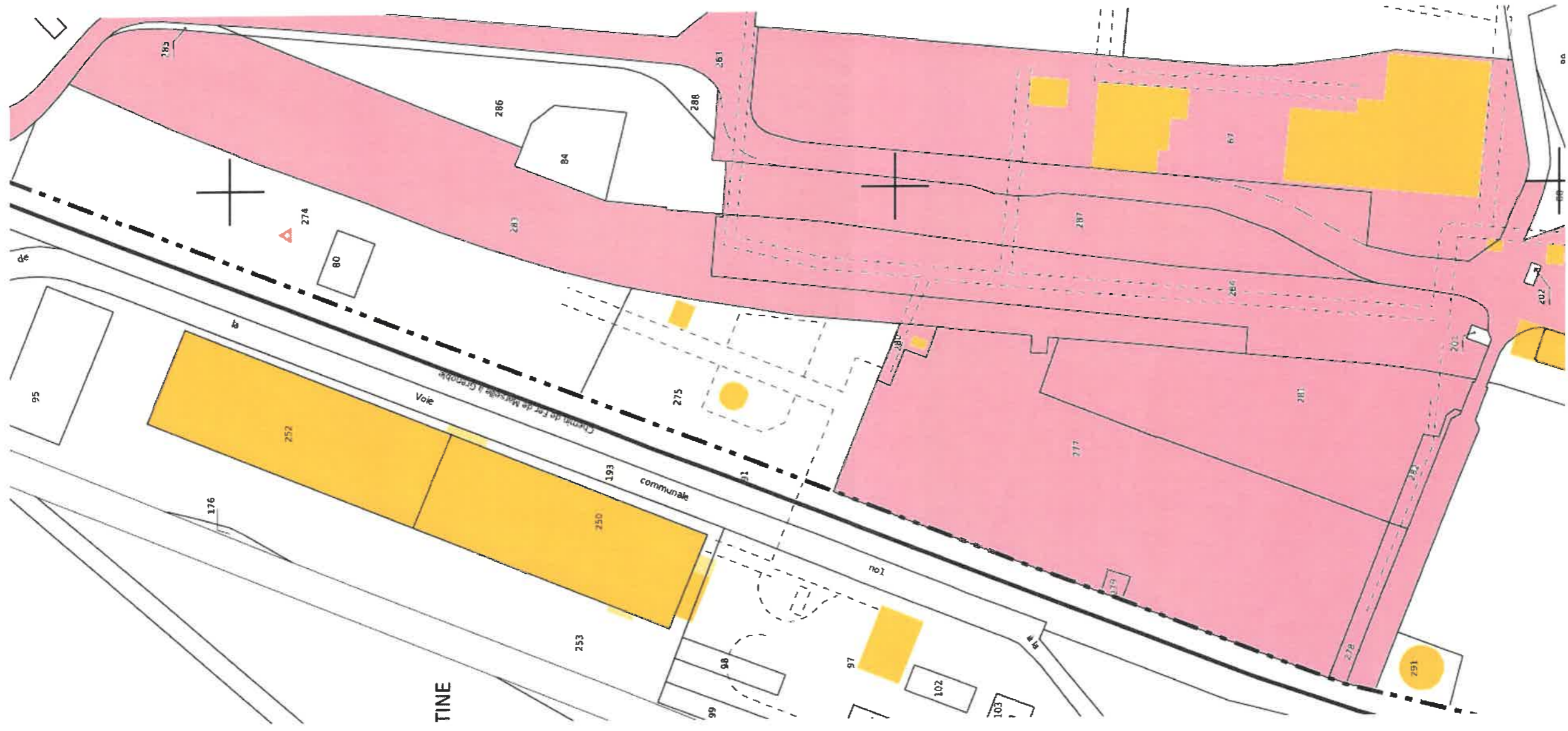


Illustration 2: Extrait du cadastre avec en rose les parcelles concernées par la totalité des restrictions d'usage

ANNEXE 2 :
Parcelles concernées uniquement par l'interdiction d'usage des eaux souterraines
(situées en aval hydraulique de l'usine)



Illustration 3: Vue aérienne des parcelles concernées par l'interdiction d'usage des eaux souterraines. Détail des parcelles dans l'illustration suivante.

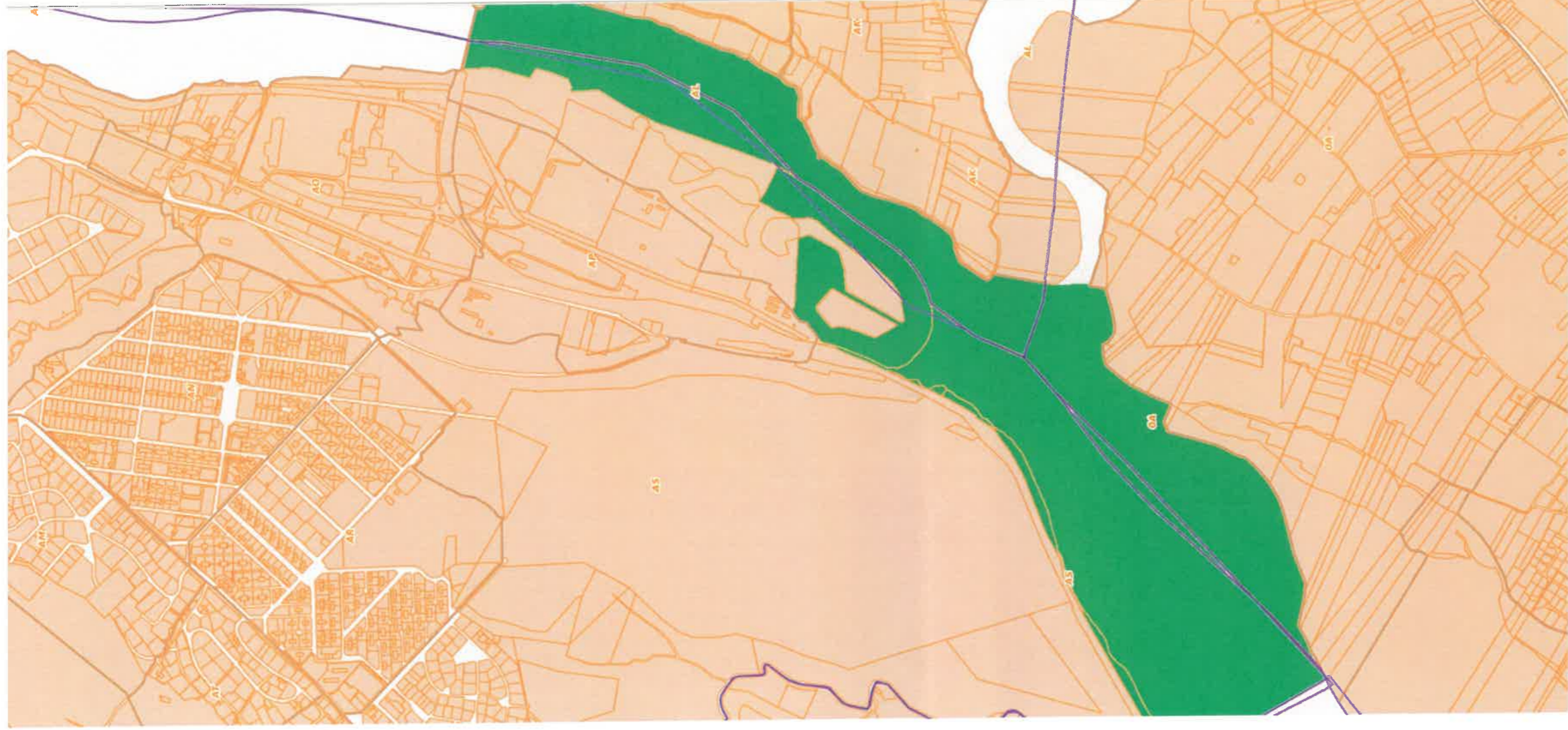


Illustration 4: En vert : Parcelles et parties du domaine public fluvial concernées uniquement par l'interdiction d'usage des eaux souterraines (situées en aval hydraulique de l'usine)